



Paris, le jeudi 21 mai 2026

**Monsieur Édouard GEFFRAY**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

**Objet :** *Demande relative à la correction du baccalauréat professionnel*

*Monsieur le Ministre,*

*Je tiens à vous alerter sur la mise en place de la correction dématérialisée des copies du baccalauréat professionnel de la session 2026. Nous sommes interpellés par les personnels quant à la bonne marche de ce nouveau dispositif, à ce jour discuté dans aucun cadre de dialogue social.*

*Dans la mesure où vous avez décidé de ne pas opérer un cadrage national pour l'organisation de ces corrections, nous notons déjà des décisions qui mettent en difficulté les correcteurs dans de nombreuses académies : l'organisation laissée à la main des rectorats et de leur DEC est calquée sur celle du baccalauréat général et technologique.*

*Or, une différence de taille existe entre les deux baccalauréats : lorsque les enseignants des lycées généraux et technologiques corrigent les copies dématérialisées, ils n'ont plus de cours à assurer. Au lycée professionnel, les enseignants continuent d'assurer leurs cours avec les classes de seconde et les élèves de terminale qui ont choisi le parcours de préparation à la poursuite d'étude et ne sont donc pas en situation de pouvoir corriger parallèlement les copies de baccalauréat puisqu'aucune décharge de cours n'est actée.*

*Monsieur le Ministre, faute de dialogue préalable à cet alignement entre deux corrections d'examens distincts, le SE-Unsa vous adresse par la présente une demande pour que les enseignants-correcteurs du baccalauréat professionnel puissent mener à bien leur mission : donner instruction aux académies concernées pour octroyer une autorisation spéciale d'absence à ces personnels.*

*Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

**Elisabeth Allain-Moreno**  
**Secrétaire générale**

*Copie à :*

- Mme Marjorie KOUBI, Conseillère sociale au cabinet du Ministre*
- M. Christophe GEHIN, Directeur général des ressources humaines*
- Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire*